

Les Mesneux

JUILLET 2012

Numéro 48

Evénements :

- Cérémonie du 14 juillet
- Barbecue du 14 juillet
- La marche de Jacky, le 2 septembre
- Loto du 13 octobre

Au sommaire :

Les travaux dans le village	2
Les travaux dans le village	3
La station d'épuration	3
La nappe phréatique	3
Dans le village	4
Dabs le village, suite	5
Arrêt sur images	6
Conseils municipaux	7-8
Petite annonce	8
Un habitant, une passion	9
Divagation des chiens	10
Le comité de fleurissement	10
Lire et faire lire	11
Les massifs du village	11
COUPURE de COURANT	12
Centre de loisirs	12
Evénements futurs	12
Etat civil	12

Anny DESSOY

L'équipe municipale

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Comme vous avez pu le remarquer, les travaux d'aménagement de notre village sont interrompus et l'Union a consacré, le 18 mai dernier, une page entière de son journal aux malfaçons constatées sur la Rue de Villedommange.

Sans être un expert en travaux publics vous vous êtes, bien évidemment, rendu compte que les pavés bougeaient, que les entourages en béton des tampons se fissuraient, que des cuvettes se formaient en lieu et place des caniveaux, etc.

Ces désordres sont apparus à la sortie de l'hiver où, suite aux quinze jours de forte gelée, la chaussée s'est soulevée. La maîtrise d'œuvre affirmait que ces soucis allaient se régler avec le temps et qu'un tassement allait s'opérer.

Les techniciens du Conseil Général qui assistent la commune, sur les voiries départementales, en qualité « d'assistants techniques » à la maîtrise d'ouvrage ont procédé à des « carottages » sur les différentes chaussées et le laboratoire départemental a conclu à une non-conformité des matériaux.

La maîtrise d'œuvre (Egis France), chargée de la conception du projet et de sa mise en œuvre a manqué à ses obligations en ne réalisant pas, tout au long des travaux, « les levées de point d'arrêt ». « Une levée de point d'arrêt » sert à vérifier que les altimétries et planimétries sont conformes avant l'application des autres couches, mais elle permet également de vérifier l'épaisseur de chaque couche mise en œuvre. D'autre part, la technique de pose des pavés, préconisée par EGIS, ne donne pas satisfaction mais si elle accepte de proposer une autre solution, dérogeant aux normes en vigueur, elle refuse de s'engager sur la tenue et la résistance au temps.

Face au peu d'investissement de la maîtrise d'œuvre sur ce dossier mais surtout face au manquement de ses obligations, une mise en demeure lui a été signifiée avec demande expresse de nous fournir les documents contractuels réclamés. Constatant, une fois de plus, sa défaillance, nous avons souhaité résilier le marché, pour faute du titulaire, en accord, bien évidemment avec le Conseil Général, en la personne de Michel CAQUOT, notre Conseiller Général, présent chaque mercredi à la réunion de chantier, qui suit avec intérêt nos travaux. Il faut dire qu'il fait partie de la commission des routes au sein du Conseil Général et ses remarques sont toujours très judicieuses.

Le chantier devrait reprendre prochainement dans de meilleures conditions et sous la stricte surveillance des techniciens du Conseil Général.

L'Entreprise COLAS, titulaire du marché pour le lot voiries, accepte de reprendre les travaux, à sa charge bien entendu, avec quelques modifications souhaitées par la nouvelle entreprise chargée de la pose des pavés (Oise Environnement). Il s'agit d'opter pour des pavés granit de dimension 12 x 12 sur les carrefours et de conserver des pavés béton sur les cheminements piétons ainsi que sur la place.

La dernière phase des travaux (Rue de Reims et la Place) qui devait se terminer fin 2012 ne verra son démarrage qu'en 2013, aussi je vous remercie de votre compréhension. Mais sachez que vos élus restent très vigilants et que nous ne réceptionnerons que des voiries réalisées conformément au cahier des charges, tant sur l'aspect technique qu'esthétique.

En attendant de voir une jolie traverse dans notre commune, laissons les entreprises travailler pendant que vous profiterez, je l'espère vivement, de vacances bien méritées.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

L'atelier municipal

Voici le planning de principe :

Gros œuvre : du 2 mai au 27 juillet 2012.

CONGES : du 3 août au 24 août 2012.

Charpente - couverture : du 27 août au 19 octobre 2012.

Menuiseries extérieures : du 15 octobre au 19 octobre 2012.

Electricité - Plomberie : du 22 octobre au 21 décembre 2012.

Menuiseries intérieures - doublage : du 15 octobre au 16 novembre 2012.

Peintures : du 19 novembre au 30 novembre 2012.

Carrelages : du 3 décembre au 14 décembre 2012.

Ravalement : du 22 octobre au 16 novembre 2012.

Réception : du 17 décembre au 21 décembre 2012.

Avancement du chantier : élévation de la brique en cours.



La rue de Reims



En attente de la poursuite des travaux de voirie, les techniciens du Conseil Général ont amélioré l'état de la rue de Reims.

Travaux ERDF sur la ligne haute tension



Rue des Tuilots

ERDF effectue des travaux sur la ligne haute tension rue des Tuilots et route de Reims. La commune en profite pour enfouir la basse tension (par le S.I.E.M.) et rénover l'éclairage public par la pose de nouveaux candélabres. Les poteaux béton vont disparaître ; dans un deuxième temps, un cheminement piétonnier "digne de ce nom" sera réalisé dans cette rue. **Attention, ce trottoir ne sera pas un parking !**



Route de Reims, après la rue de la Croix

La station d'épuration

Les travaux de rénovation de la station d'épuration sont terminés.
La réception des travaux ne sera prononcée que lorsque les travaux de finition seront effectués.



L'ancien clarificateur qui a été démonté



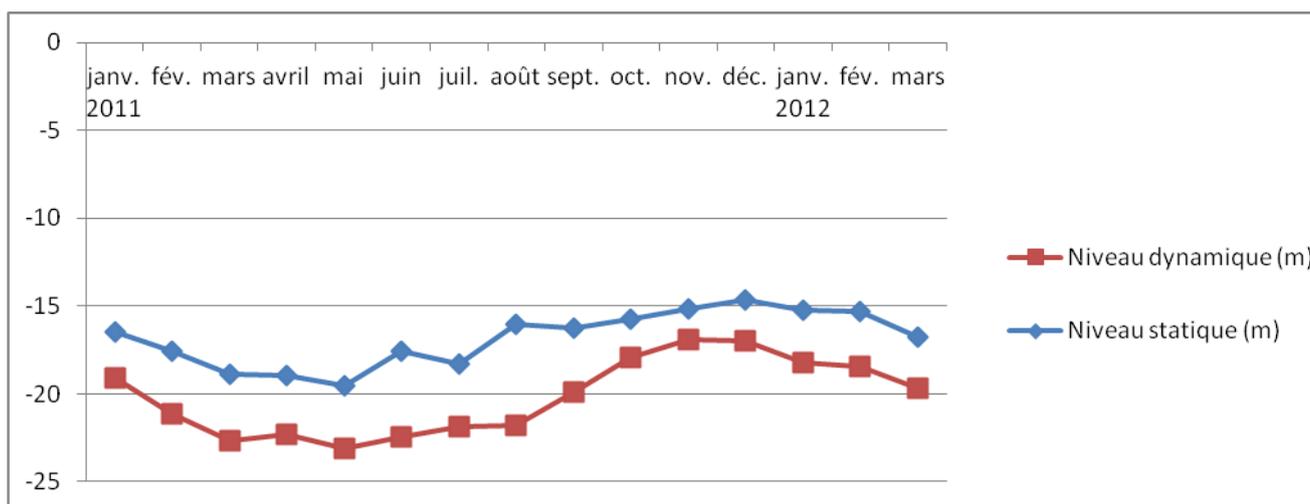
Le nouveau clarificateur déjà en fonctionnement

Des nouvelles de la nappe phréatique du Rouillat

Comme promis dans notre bulletin n° 47 d'avril 2012 (page 8), nous vous donnons des nouvelles plus précises de l'état de la nappe phréatique dans laquelle est puisée l'eau que nous consommons.

Le niveau statique représente la profondeur à laquelle se trouve la surface de l'eau au repos.

Le niveau dynamique correspond à cette profondeur pendant le pompage (il est donc logiquement inférieur).



On peut constater que le niveau est resté à sa valeur maximale l'hiver dernier, avant de commencer à diminuer au début du printemps, répercutant avec un temps de retard la faible quantité de précipitations de l'automne 2011.

A titre de comparaison, le niveau statique était compris entre -20 et -21 m au premier semestre 2004, le niveau dynamique dépassant même les -28 m début 2005.

Les événements dans la commune : arrêt sur images



Cérémonie du 8 mai



17 mai à Ecueil : 39^{ème} édition de la marche des Élus,
1694 marcheurs - 45 communes participantes - Les Mesneux : 10^{ème} place.

Les événements dans la commune : arrêt sur images



La fête du village



Forêt de parapluies pour la tombola



Le Comité des fêtes essaie les pas de danse



Présentation de la troupe de danseurs, avec Sylviane

La fête de la musique



La pluie n'a pas empêché la fête de la musique

Voyage pédagogique CM1 et CM2



Photographie du groupe des CM1 / CM2 lors du séjour pédagogique en Auvergne

La fête des écoles



La fête des écoles aux Mesneux

Arrêt sur images : le méchoui de l'Association sportive



Conseils municipaux

Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux en Mairie.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2012

1 - Délibération n° 990 – Modifications des statuts de la Communauté de Communes Champagne Vesle

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2000 transformant le District de Gueux en Communauté de Communes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2006 portant modification des statuts et de la définition de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 20/2012 en date du 29 mars 2012 de la Communauté de Communes Champagne Vesle décidant d'ajouter à l'article 4 de ses statuts (objet et compétences à titre facultatif) la compétence suivante :

- Création de zones de développement éolien,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis défavorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes Champagne Vesle conformément à sa délibération n°20/2012 et n'approuve pas la modification des statuts.

Permanences électorales :

Les élus ont procédé à l'organisation des permanences pour les deux tours des élections législatives.

Points sur les travaux communaux :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal et communique les résultats des essais réalisés par le laboratoire sur la Rue de Villedommange. Les matériaux de la couche de forme de la chaussée sont gélifs et nous attendons le résultat définitif afin de savoir s'ils sont peu ou très gélifs.

Le carrefour Rue de Sacy/Rue de Villedommange sera refait entièrement semaine 22 comme zone test avec la pose de pavés 18x18 et 12x18 après avoir, bien évidemment repris la couche de forme.

Rapport des commissions :

- le devis de M. LEXCELLENT Plombier aux Mesneux a été retenu pour l'installation d'un chauffe eau au P1.

- les plaques et les numéros de rues à compléter ou à changer ont été répertoriés et seront commandés prochainement à l'Entreprise AK5 à Tinquieux selon les prévisions du budget primitif.

- Un devis a été présenté pour l'achat d'un défibrillateur mais une réflexion doit s'engager sur le meilleur emplacement possible et éventuellement pour étudier d'autres propositions. Le projet sera discuté en commission.

- La commission aménagement a réfléchi sur l'aménagement de la place au niveau du mobilier urbain et de la fontaine. Le projet sera de nouveau débattu en réunion avec le comité de fleurissement lorsque nous serons en possession d'éléments chiffrés.

Questions Diverses :

- le Conseil Municipal décide de mettre à disposition la salle du Conseil aux candidats aux élections législatives désirant effectuer des réunions publiques sur le village. Mme Catherine VAUTRIN occupera la salle le 23 mai prochain à 20 h 30

- Prévisions des aménagements pour la fête patronale en fonction des travaux.

- Suite aux infractions routières constatées (prise de sens interdit, non respect des panneaux stop, stationnement aléatoire, vitesse excessive...) pendant les travaux, la municipalité envisage de faire appel à la Gendarmerie de Gueux pour des contrôles réguliers.

Conseils municipaux, suite

Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux en Mairie.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2012

1 - Délibération n° 991– Signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal des 4 vents ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 955 du 08 JUIN 2011

Concernant le règlement par le syndicat de l'électricité de l'école primaire, les modalités de répartition ont été modifiées à la suite du vol du compteur électrique de l'école.

Une participation forfaitaire annuelle définie par une convention avec le S.I.S. sera demandée.

2- Virements de crédits/Décision modificative Section Investissement :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2012 :

Section Investissement : 3 000,00 €

Du compte 020 Dépenses Imprévues vers le compte 2042 Subventions d'Equipement aux personnes de droit privé.

Majoration de 30 % des droits à construire :

Le code de l'urbanisme offrait déjà l'opportunité d'une majoration des droits à construire pour les communes souhaitant favoriser la densité de construction dans les zones urbaines de leur PLU. La réglementation va plus loin aujourd'hui puisque la majoration devient le principe depuis la loi du 20 mars 2012 et les collectivités ne souhaitant pas la mettre en application doivent opérer rapidement une consultation de la population avant le 21 Septembre 2012.

Mais en dernière minute, une proposition de loi « tendant à abroger la majoration des droits à construire » a été déposée au Sénat le 29 Mai 2012. Le Conseil Municipal décide d'attendre le résultat de la reprise des travaux parlementaires et soumettra ce projet à une nouvelle séance du Conseil si nécessaire.

Participation au Projet de Document Unique :

Le Centre de Gestion nous propose de nous engager dans le projet intercommunal afin de réaliser le Document Unique obligatoire pour l'évaluation des risques professionnels dans le cadre des obligations réglementaires de l'employeur territorial. Le Conseil Municipal décide de demander l'accompagnement du CDG pour la réalisation de ce document.

Le Conseil Municipal devra se prononcer ultérieurement sur les modalités que nous soumettra le CDG avant d'autoriser le Maire à signer la convention.

Questions Diverses :

- La commission de fleurissement demande si le personnel communal pourrait arranger la gouttière de l'église pour éviter le ruissellement dans les jardinières près de la porte principale. Il sera demandé aux employés municipaux d'y remédier.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 09 JUILLET 2012 A 20 H 30.

Annonce

Une personne des Mesneux cherche enfants à garder à partir de septembre ou du repassage à son domicile.

Tél. 06.19.38.24.73

Un habitant, une passion

Une passion qui ne manque pas de piquant.

Qui ne sait pas que les abeilles peuvent piquer, qu'elles donnent du miel ? Mais peu de personnes connaissent l'organisation méticuleuse de leur activité. Le miel est le résultat d'un véritable « travail de fourmi ». Une abeille ça ne chôme pas, c'est discipliné et entièrement dévoué à sa Reine. Tant de labeur appelle au plus grand respect. C'est ce que nous avons découvert en rencontrant Monsieur Dominique MAREIGNER.

Au départ, la vraie passionnée est Madame MAREIGNER. Elle possède 3 ruches que son époux surveille pour occuper les premiers jours de sa retraite. Le temps passe, la passion le gagne et aujourd'hui ils possèdent 30 ruches dispersées sur LES MESNEUX, JONCHERY et BEZANNES. Quelques unes sont installées au centre nature de COMMETREUIL afin d'initier les animateurs à la pratique de l'apiculture. A THILLOIS, au lycée agricole, ils montent un « rucher école » dans le but de mettre en place une formation en apiculture. En collaboration avec « REIMS métropole », aujourd'hui des ruchers sont placés dans l'agglomération rémoise.

Non content de s'occuper des abeilles, Dominique Mareigner est aussi président du syndicat professionnel de l'arrondissement de REIMS « LA CHAMPAGNE APICOLE », Madame MAREIGNER étant secrétaire. Il nous explique qu'actuellement le plus gros souci du syndicat est de faire face aux différents fléaux qui menacent les abeilles. Outre les pesticides, les OGM et le vandalisme qui sont les plus connus, il en existe 3 autres : le VARROA (le pou de l'abeille) importé d'ASIE qui affaiblit les colonies, le FRELON ASIATIQUE qui fait tant de dégâts dans le sud – ouest de la France et surtout la disparition de la BIODIVERSITE qui oblige les apiculteurs à traiter et nourrir les abeilles.



Cette biodiversité est la clef de notre écosystème car les abeilles sont indispensables à 80% de la pollinisation des plantes. C'est la raison pour laquelle le Conseil Général a décidé de réduire à 1 mètre le fauchage des bas-côtés des routes.

EINSTEIN prophétisait : « Si l'abeille disparaissait de la surface du globe, l'homme n'aurait plus que 4 années à vivre ». Donc un grand merci à nos apiculteurs qui, d'une certaine façon, sont les garants de notre survie.

PS : Il était difficile d'entrer dans les détails d'un si vaste univers. Alors, si vous êtes intéressé n'hésitez pas à rencontrer M. MAREIGNER qui se fera une joie de vous transmettre son bonheur.

C.M. A.M.C.



Circulation et divagation des chiens

Voici quelques articles extraits d'arrêtés de la Préfecture que certains propriétaires de chiens devraient lire et méditer.



Article 1er :

Il est strictement interdit de laisser divaguer les chiens sur le territoire de la commune. Est considéré comme en état de divagation, tout chien, qui en dehors d'une action de chasse n'est plus sous surveillance effective de son maître, est hors de portée de voix ou à plus de cent mètres de celui-ci.

Article 2 :

En agglomération, sur la voie publique et dans les espaces verts, les chiens doivent circuler tenus en laisse et munis d'un procédé permettant l'identification du propriétaire. (Le cas échéant, la circulation des chiens, même tenue en laisse est interdite dans les squares, jardins publics, cours d'école, cimetière...)
Le port de la muselière est obligatoire pour les chiens de 1ère ou 2ème catégories. (le cas échéant la circulation de ces chiens est totalement interdite lors de manifestations regroupant du public (fête municipale, brocante, etc.) et aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie des enfants).

Article 3 :

En agglomération, les déjections canines sont uniquement tolérées dans les caniveaux à l'exception de ceux à l'intérieur des passages piétons (*le cas échéant, ou dans les emplacements prévus à cet effet*). A défaut, chaque maître est tenu de procéder, par tout moyen approprié, à l'élimination des déjections de son animal.

Article 4 :

En cas d'inobservation des dispositions des deux premiers articles du présent arrêté, les animaux concernés pourront être placés dans un lieu de dépôt adapté à leur garde. Les frais de capture, de transport et de garde seront à la charge des propriétaires. A l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés, si l'animal n'est pas réclamé, il est considéré comme abandonné et devient propriété du gestionnaire du lieu de dépôt qui pourra en disposer librement.

D'après *La Lettre* du Maire de la Marne

Le Comité de fleurissement dans le village



Les bénévoles du Comité de fleurissement en action dans le village (voir les massifs page suivante)

LIRE ET FAIRE LIRE AUX MESNEUX

Depuis maintenant 2 années scolaires, grâce au dynamisme de Madame Clément Directrice de l'école Les Mesneux,

Madame Orcel Delord bénévole de « Lire et Faire Lire dans la Marne » lit chaque semaine un livre aux enfants des classes de CE1 et CE2.

Ce programme est géré par l'association nationale Lire et Faire Lire créée fin 1999 à l'initiative de l'écrivain Alexandre Jardin et porté sur l'ensemble du territoire par 2 organismes :

La Ligue de l'enseignement et l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales).
Depuis le début, le Ministre de l'Education Nationale appuie cette initiative.

Madame Clément par son enthousiasme communicatif a permis aux écoles de Sacy et d'Ecueil de bénéficier à leur tour de la venue d'une bénévole pour « lire et faire lire. »

D'autres écoles rurales sont demandeuses, nous avons besoin de bénévoles si vous aimez lire aux enfants et si vous désirez à votre tour être formé(e) pour devenir une lectrice ou un lecteur, vous pouvez :

**Téléphoner le jeudi au siège de Reims
23, rue Daudet
03.26.84.36.90**

permanence le jeudi de 14h à 16h30

Ou contacter la présidente : lireetfairelire@orange.fr

Ou envoyer un mail à madame Orcel Delord : lirefairelirecoord@hotmail.fr

Terminons sur une belle citation d'Alexandre Jardin :

« Quand on donne à un enfant le virus de la lecture, on le vaccine contre l'échec scolaire »
Nous vous attendons !

Quelques massifs du village



Le pressoir à l'entrée du village



Massif rue du Hordon



Rue de Villedommange



Entrée de la rue de la Bouvette



Massif rue des Bavolets



Angle rue des Lorraines

La Mairie

Place de la Mairie

TELEPHONE :
03 26 36 55 98

TELECOPIE :
03 26 50 20 90

Réception du public :
Lundi - jeudi : 14 - 18h30
Mardi - mercredi : 14 - 17h30

Agence Postale :

Place de la Mairie

03 26 82 89 53

Dates de congés :

MAIRIE

6 au 27 août inclus

Une permanence sera assurée de 11 h à 12 h.

AGENCE POSTALE

16 août au 1^{er} septembre inclus

Adresse du site :

<http://www.lesmesneux.fr>

Autres adresses utiles :

www.sycomore51.fr

www.cc-champagne-vesle.fr

Coupure de courant pour travaux

Electricité Réseau Distribution France (ERDF) réalise actuellement des travaux sur la commune. Ces travaux nécessiteront une interruption de fourniture d'électricité le

mercredi 18 juillet 2012 entre 11h00 et 11h30

aux endroits suivants :

- 1 au 13, 2, 6 au 20 rue de Reims
- 1 au 1T, 2, 4,8 route de Jouy
- 1 au 5, 2, 8 place de la Mairie
- 1 au 7, 2 au 8B rue de Villdeommange
- 1, 3, 2 au 6 rue de la Charme
- 3 au 7 rue Neuve
- 3, 7, 13, 21, 31, 2 au 14, 22 rue d'Entre Deux Villes
- Chemin des Tuilots
- Place de la mairie.

Centre de loisirs

Le Centre de loisirs « Goutatou » de Pargny les Reims est ouvert pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30, en juillet et du 20 au 31 août.

Tél. 03.26.05.87.25 ou Emai : goutatou@voila.fr

Site : www.goutatou.lescigalles (cliquez sur la vie au Goutatou)

Centre de Loisirs « GOUTATOU »

6, rue des Clos

51390 PARGNY LES REIMS

Evénements

Cérémonie du 14 juillet : rendez-vous au monument aux morts à 11h30. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur dans la salle des fêtes.

Comme l'année dernière un barbecue est organisé à partir de 12h30. Les feuilles d'inscription sont à rendre à la mairie.

Marche de Jacky : Le Comité des Fêtes vous invite le dimanche 2 septembre à la 10^{ème} édition de la randonnée " Sur les pas de Jacky ", en famille ou avec des amis. Les bénévoles du Comité des fêtes vous accueilleront avec sourire et bonne humeur, sur les parcours des 7 km et 13 km. Les inscriptions ont lieu le dimanche 2 septembre de 9 h à 11 h ; la participation est de 3 € (gratuit pour les enfants de moins de 16 ans).

Rentrée scolaire : mardi 4 septembre 2012.

Samedi 13 octobre : le Comité des fêtes organisera un loto.

Etat civil

Naissance :

Théau et Jonathan LAVÉDRINE, le 16 avril 2012

Mariage :

Laure GLAB et Ludovic BOUCLY, le 23 juin 2012

Décès :

Michèle TROUSSET, le 14 avril 2012

Agnès GILLET, née LEROY, le 19 avril 2012

Georges FONDEUR, le 30 avril 2012.